



Coûts de production de l'atelier laitier

Qu'avez-vous entre les mains ?

Les conseillers des Chambres d'agriculture animent une trentaine de groupes lait en Normandie. Chaque année, les éleveurs et leur conseiller calculent le coût de production de leur atelier laitier pour se situer et rechercher des marges de progrès.

Les chiffres présentés ici ne sont pas représentatifs de l'ensemble des éleveurs laitiers normands, ni par la taille ni par la dynamique de progrès qui les anime.

Ce document présente une synthèse pluriannuelle des coûts de production normands (2015 à 2017), calculés à partir de la

méthode développée par l'Institut de l'Elevage et les Chambres d'agriculture, dans le cadre d'INOSYS Réseaux d'élevage.

Principales caractéristiques des exploitations

	2014	2015	2016	2017
Nb exploitations	155	264	269	313
Dont SIQO *	17 %	20 %	17 %	17 %
UMO totales	2,45	2,58	2,67	2,62
Volume de lait vendu	530 kL	562 kL	622 kL	646 kL
SAU	142 ha	149 ha	154 ha	153 ha

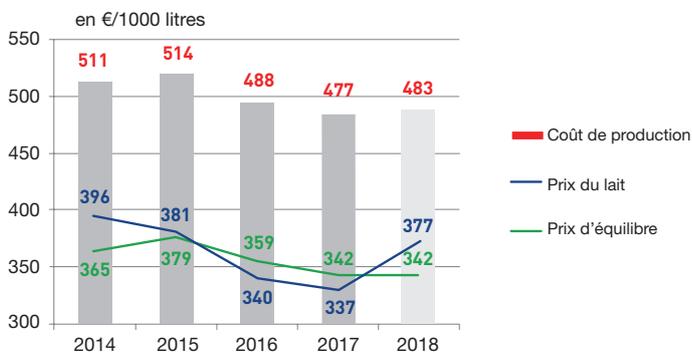
* SIQO : signes officiels de qualité = AB et AOP

La crise laitière sous le prisme des coûts de production

Pour l'ensemble des exploitations (bio, AOP et conventionnelles), les efforts des éleveurs pour abaisser leurs coûts de production se sont poursuivis sur l'ensemble de la période 2014 à 2017 (34€ pour 1000 litres d'économie en 4 ans). Mais cela n'a pas suffi à contrebalancer la chute du prix du lait (59 €). Le prix d'équilibre, couvrant les dépenses et des prélèvements privés forfaitaires de 1,5 SMIC, reste supérieur au prix du lait depuis 2015.

Seule la simulation de la conjoncture 2018, à fonctionnement constant, montre une amélioration de la situation. Le coût de production augmente à nouveau légèrement, en raison de l'envolée du prix du pétrole. Mais le prix du lait remonte enfin lui aussi.

Évolutions 2014 à 2017 et simulation conjoncture 2018 Clôtures comptables au mois de mars de l'année N



Prix d'équilibre = prix du lait nécessaire pour faire face aux dépenses de l'atelier lait et permettre des prélèvements privés forfaitaires de 20 470 €/UMO (soit 1,5 SMIC)

Coût de production = ensemble des charges de l'atelier lait, y compris charges suppléatives

La valeur ajoutée est toujours payante

En moyenne, la rémunération du travail exploitant est meilleure dans les exploitations en agriculture biologique, en AOP ou même en système conventionnel de race normande principalement grâce aux produits. Et cette tendance s'est accrue au cours de la crise laitière (baisse du prix du lait moindre qu'en conventionnel).

Le prix du lait bio, en moyenne sur 3 ans

(2015 à 2017), est supérieur de 110 € au prix du lait conventionnel. Celui du lait AOP de 47 € et, grâce aux taux, le lait conventionnel des Normandes devance celui des Prim'Holsteins de 29 €.

Le produit viande est de 74 € pour 1000 litres en bio, en AOP et en race Normande, contre 43 € en Prim'Holstein.

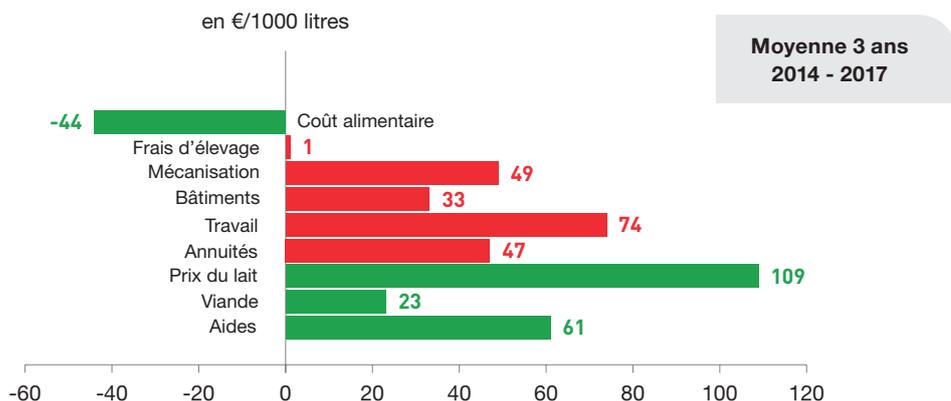
Les systèmes en agriculture biologique ont

aussi les plus faibles coûts alimentaires (44 € d'écart aux conventionnels). On n'observe presque aucune différence en AOP, ou en race Normande.

En revanche, les charges de structure ramenées aux 1000 litres des systèmes à meilleure valeur ajoutée sont toujours plus importantes, parce qu'ils sont plus extensifs en surface et en production.

Caractéristiques des Bios en comparaison aux conventionnels

4500 L/VL - 4100 L/ha - 172 kL/UMO - 1,36 UGB/ha - 9 % CF



NB : Attention, l'ensemble des postes n'est pas cumulable, certains se recourent - %CF : %cultures fourragères

Robot de traite : productivité du travail contre coût alimentaire

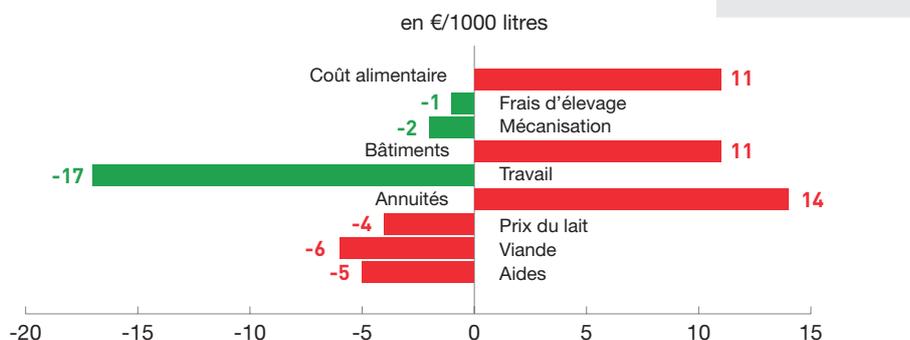
Les systèmes robotisés sont parmi les plus intensifs, que ce soit pour le lait par vache, le chargement et la part de culture fourragère, la densité laitière ou la productivité du travail.

Avec très peu d'herbe pâturée et de fortes quantités de concentrés, le coût alimentaire est plus important que dans les autres systèmes. Mais ce qui est perdu de ce côté est largement compensé par la productivité du travail.

En revanche, on observe des amortissements bâtiments plus importants (est-ce suite à des travaux d'aménagements spécifiques ?) qui se traduisent évidemment par des annuités plus importantes.

Robot de traite VS absence de robot

7900 L/VL - 9700 L/ha - 368 kL/UMO - 1,8 UGB/ha - 42 % CF



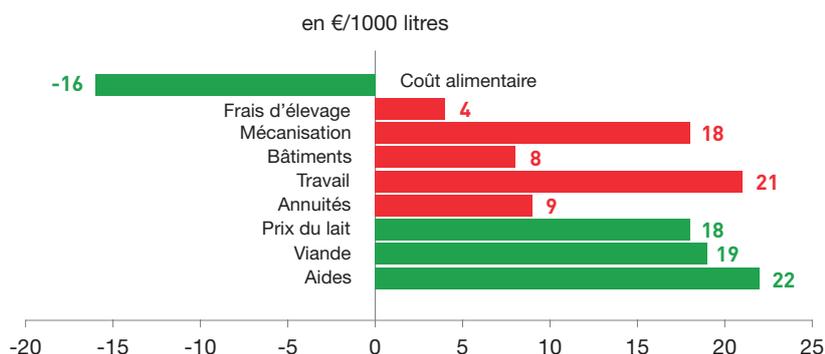
Les systèmes plus autonomes s'en sortent plutôt mieux

La comparaison des résultats des ateliers laitiers conventionnels avec une part d'herbe importante (plus de 70% de la SFP) aux systèmes avec beaucoup de cultures fourragères (50% et plus de maïs) montre que les systèmes plus autonomes sont gagnants.

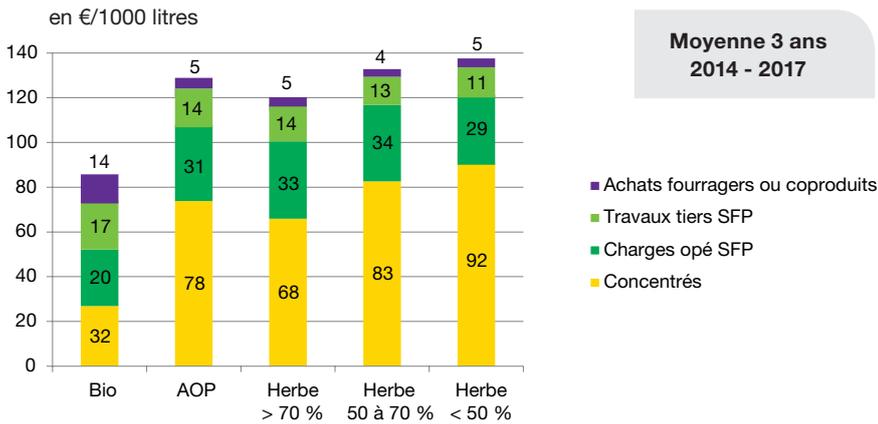
Comme en système biologique, mais dans une moindre mesure, le coût alimentaire est inférieur, les charges de structure pèsent plus lourdement et les produits sont plus importants.

Une part d'herbe importante, plus de 70 % SFP VS moins de 50 %

6500 L/VL - 6300 L/ha - 283 kL/UMO - 1,48 UGB/ha - 24 % CF



Composition du coût alimentaire selon le système fourrager



Pour mémoire : un bon prix d'équilibre ou une forte rémunération permise par l'atelier laitier ne préjugent en rien du résultat de l'ensemble de l'exploitation. Les résultats de l'atelier lait sont toujours à remettre en perspective des autres ateliers et de la stratégie de l'agriculteur pour l'ensemble de son exploitation.

Pour exemple : un exploitant dont la stratégie est de maximiser son atelier de cultures de ventes, peut intensifier les surfaces fourragères et la productivité laitière pour que l'atelier lait empiète le moins possible sur les surfaces de cultures. A l'échelle de l'exploitation, la stratégie peut être payante, mais elle se traduira par une augmentation du coût de production sur l'atelier lait.

Quelles marges de progrès ?

Quel que soit le système, quelle que soit l'année, le coût alimentaire, les frais de mécanisation, le travail et les annuités constituent les principaux postes de charges, de 85 à 130 € pour 1000 litres. Et pour chacun d'entre eux, on observe des écarts de 30 à 40€ entre le quart supérieur et le quart inférieur des exploitations.

En conventionnel, les annuités et le coût alimentaire sont les deux premiers postes qui expliquent les écarts de rémunération.

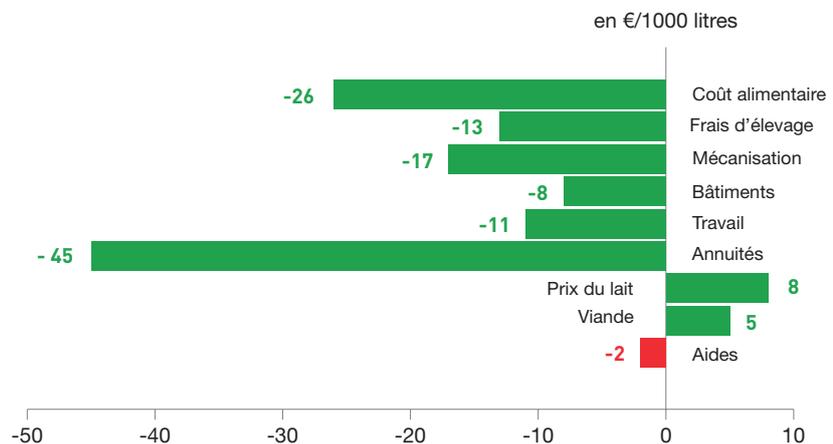
La maîtrise du coût alimentaire est obtenue essentiellement grâce à la bonne valorisation des prairies. Lorsque l'on augmente les surfaces de cultures fourragères, le coût des concentrés s'envole.

La productivité du travail (lait vendu par unité de main d'œuvre) et la productivité laitière expliquent aussi les meilleurs résultats, même si parfois les performances techniques ne sont pas aussi bonnes.

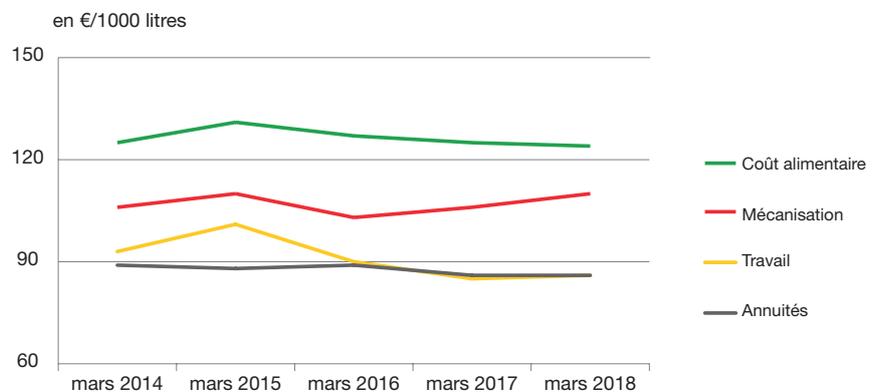
En système herbager, la clé de la réussite est la maîtrise des charges opérationnelles. En intensif, c'est la dilution des charges de structure qu'il faut rechercher.

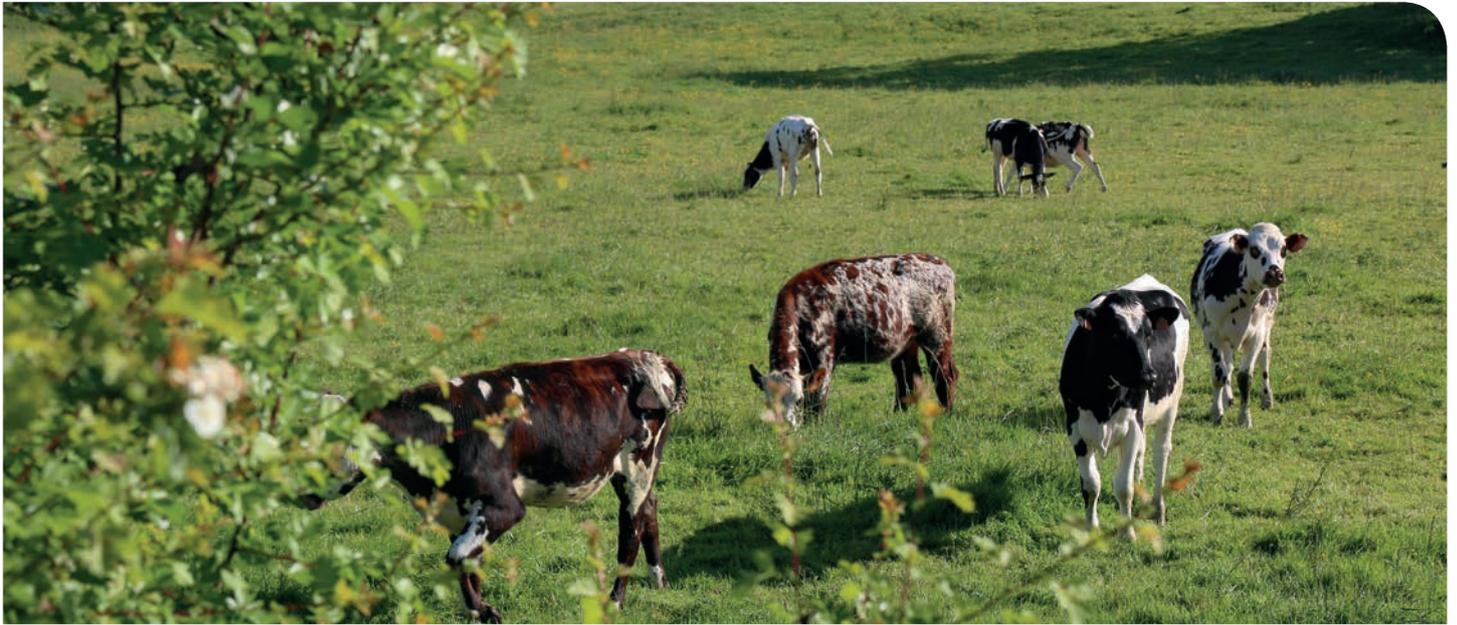
Et, dans tous les cas, l'optimisation s'avère toujours la formule la plus payante...

Les clés de la réussite en conventionnel, 1/4 supérieur VS 1/4 inférieur 7500 L/VL - 8800 L/ha - 370 kL/UMO - 36 % CF



Les quatre principaux postes de charges Coût alimentaire > Mécanisation > Travail > Annuités





Rédaction : Cédric GARNIER

en collaboration avec les Conseillers lait des Chambres d'agriculture de Normandie

ALLEZ LOIN avec la Chambre !

Optimisez vos résultats grâce aux groupes lait

L'évolution des coûts de production entre 2014 et 2018 reflète la crise du lait vécue par les éleveurs.

Cependant, les marges de progrès sont nombreuses : meilleure maîtrise des investissements, coût alimentaire, mécanisation, productivité du travail.

Les groupes lait sont le lieu idéal pour l'innovation et la recherche de l'optimisation des résultats, tant sur le plan économique que technique.

CONTACTS

Calvados

Marion SUTTER - 02 31 70 25 11
marion.sutter@normandie.chambagri.fr

Eure

Cédric GARNIER - 02 32 47 35 70
cedric.garnier@normandie.chambagri.fr

Manche

Viviane SIMONIN - 02 33 06 47 30
viviane.simonin@normandie.chambagri.fr

Orne

Florine GERVAIS - 02 33 31 49 58
florine.gervais@normandie.chambagri.fr

Seine-Maritime

Séverine BUREL - 02 35 59 47 31
severine.burel@normandie.chambagri.fr



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»